

Le procureur général du Canada, conformément à cet avis, a l'intention d'être représenté par un légiste lors de la contestation de l'appel et de présenter les plaidoiries que le légiste pourra conseiller.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RENVOI DES CRÉDITS DU MINISTÈRE AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose:

Que les postes nos 92 à 111 inclusivement du budget principal des dépenses de 1955-1956 soient retirés du comité des subsides et renvoyés au comité permanent des affaires extérieures, sous réserve toujours des pouvoirs du comité des subsides relativement à la votation de deniers publics.

—Monsieur l'Orateur, la présente motion nous fournit chaque année l'occasion de passer en revue certains des importants événements internationaux qui se sont produits et de considérer, d'une façon plus particulière, à quel point ils touchent le Canada.

Dussé-je m'étendre sur la question, je doute de pouvoir traiter tous les points auxquels songeront les honorables députés; mais si, au cours du débat, il surgit des questions que je n'aurai pas abordées dans mon aperçu, je ferai bien volontiers de mon mieux pour les exposer quand je mettrai fin au débat. Même un sommaire partiel de ces événements révélera,—la Chambre ne s'en étonnera point,— que les responsabilités du Canada, sur le plan international, ont augmenté, augmentent encore, et, dans l'état actuel de la scène mondiale, ne diminueront probablement pas dans un avenir prévisible.

Cette tendance est due à plusieurs causes. L'une d'elle, bien entendu, c'est que tous les pays sont de plus en plus solidaires les uns des autres, ce qui, notamment, est une conséquence directe des progrès techniques et scientifiques accomplis récemment, surtout dans le domaine des communications, et qui ne semblent pas près de ralentir.

Ces progrès augmentent certainement l'empire que l'homme exerce sur la nature et pourraient améliorer le bien-être matériel à un degré inimaginable, mais ils ont aussi pour effet d'accroître et de compliquer encore davantage les rapports entre nations.

Un autre élément, bien entendu, qui a alourdi nos responsabilités, a été la croissance frappante de notre pays en puissance et en autorité, ce qui a grandi l'influence que le Canada peut exercer sur le cours des affaires internationales.

Cette influence, en notre époque de puissances géantes, n'est pas, ou du moins n'est que très rarement, décisive. Elle peut n'être pas toujours très importante, mais un pays

comme le Canada, qui maintient des liens aussi spéciaux qu'étroits avec Londres et Washington, a des occasions particulières, en recourant aux voies normales diplomatiques et officielles et à d'autres moyens d'exercer parfois une influence spéciale sur ces capitales et, de la sorte d'influer sur le cours des choses,—et dans la bonne direction, je l'espère.

Notre succès en ce domaine dépendra toutefois, non seulement de la façon dont nous accepterons nos propres responsabilités sur le plan international, de la façon dont nous nous en acquitterons, mais aussi de notre aptitude à nous créer, et à maintenir une réputation de justesse et d'objectivité dans notre jugement et dans nos actions. A cet égard, nous avons la très bonne fortune de jouir d'un bon crédit sur lequel nous pouvons tirer pour nous en servir tant vis-à-vis des États-Unis que du Royaume-Uni, mais nous devrions, il va sans dire, essayer de ne pas le dissiper. Un moyen rapide d'arriver à ce résultat serait d'émettre des chèques sans provision sur ce crédit; la chose s'applique bien entendu aux autres pays dans leurs rapports avec nous.

Ces tendances à long terme continuent de souligner la responsabilité croissante du Canada et d'autres pays dans les domaines des relations internationales et, en particulier, les responsabilités existant dans le cadre gouvernemental de notre propre ministère des Affaires extérieures. En période de tension et de guerre froide, le service extérieur d'un pays fait incontestablement partie de sa première ligne de défense.

Je tiens maintenant, monsieur l'Orateur, à dire quelques mots de la situation internationale où doit s'exercer la politique extérieure du gouvernement. Il y a quelques semaines, à propos de l'accession de la République fédérale d'Allemagne à l'OTAN, la Chambre a discuté à fond la situation qui existe en Europe; point n'est besoin, il me semble, de recommencer aujourd'hui cette discussion. J'ajouterai cependant que depuis ce temps-là, le processus de la ratification de l'accord de Paris a suivi son cours de sorte qu'à l'heure actuelle, les mesures parlementaires nécessaires pertinentes ont été adoptées par les pays suivants: Royaume-Uni, République fédérale d'Allemagne, Norvège, Islande, Portugal, Grèce, Turquie, Italie et Canada.

La dernière étape,—j'espère ardemment que ce sera la dernière,—de l'examen parlementaire de la question à Paris aura lieu aujourd'hui et demain. D'ici un jour ou deux, le gouvernement français prendra sans doute une décision semblable à celle que doivent prendre quelques autres gouvernements,